



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

Circulaire n° 2010.027
Section Formation et Compétences médicales
WV/RN/RF/AT/GF/FCM
Dossier suivi par : Adam TORNAY –
☎ Secrétariat : 01 53 89 32 70
Notre n° de fax : 01 53 89 33 72

Le 1^{er} avril 2010

Mots-clés : **Qualification Médecine Générale**

Madame, Monsieur, et Cher Confrère,

Par arrêté du 8 mars 2010 la commission départementale de qualification de première instance en médecine générale est prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2012.

Cette mesure transitoire va permettre aux Conseils Départementaux d'examiner les dossiers et éventuellement de qualifier les médecins qui ont tardé à faire leur demande. En effet, c'est à la Commission départementale d'apprécier au mieux les demandes, sur les critères de formation et d'expérience, et notamment sur l'exercice de la médecine générale.

A ce jour, près de 27 000 médecins généralistes ont été qualifiés spécialistes.

Cette mesure donne entière satisfaction et reconnaît la qualité et l'expertise des Commissions départementales de l'Ordre des Médecins qui répondent aux demandes dans le respect des dispositions instaurées.

Nous renouvelons notre confiance aux Conseils Départementaux que nous estimons les seuls capables d'apprécier, dans leur département, l'exercice réel de la médecine générale de chaque médecin.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur et Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Professeur Robert NICODEME
Président de la Section
Formation et Compétences Médicales

Docteur Walter VORHAUER
Secrétaire Général